



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjointes*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

**N° 37/ 2021**

*Secrétaire de séance : Dominique Hirissou*

**OBJET DE DELIBERATION : Bail emphytéotique Commune/Habitat Social PACT 81 pour réhabilitation en 2 logements sociaux du bâtiment sis 31 avenue Rhin et Danube**

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commune est propriétaire depuis 2006 d'un immeuble à usage d'habitation situé 31 avenue Rhin et Danube, et que celui-ci est vacant depuis plusieurs années et a été dégradé par des occupations illégales successives.

La société Habitat Social PACT 81 (société anonyme en Union d'Economie Social à but non lucratif) produit et gère des logements d'insertion (accueil des familles aux revenus très modestes) en mobilisant des financements d'Etat, des EPCI, des Communes, des Conseils départemental et régional, des caisses d'Allocations Familiales, des Dépôts et Consignations, et de la Fondation Abbé Pierre.

Le projet présenté consiste en l'aménagement de 2 logements locatifs sociaux dans ce bâtiment. Le portage financier de cette opération sera assuré par Habitat Social PACT 81 qui en assurera la gestion locative pendant 35 ans, période à l'issue de laquelle l'immeuble sera rendu à la commune.

Afin de permettre la réalisation de cette opération il est proposé au conseil municipal de conclure un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de 35 ans, avec la société Habitat Social PACT 81. A charge pour cette dernière de mobiliser tous les financements qui lui permettront de réhabiliter ce bâtiment en y créant 2 logements, de les rénover selon les normes en vigueur et de les louer en tant que logement social pendant toute la durée du bail,

Cette procédure permettra à la commune de rester propriétaire du bâtiment tout en autorisant Habitat Social PACT 81 à y engager des frais et à percevoir en contrepartie des loyers jusqu'à hauteur du remboursement de son engagement financier sur une période de 35 ans.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de conclure un bail emphytéotique pour une durée de 35 ans avec la SA UES Habitat Social PACT 81 pour permettre la réalisation de l'opération concernant le bâtiment situé 31 avenue Rhin et Danube, cadastré section MN n°177p, suivant les modalités exposées ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune, tout document nécessaire à la conclusion de ce bail emphytéotique.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 31 mars 2021**